



**Concours externe sur titres permettant l'accès à
certains grades de la filière ouvrière et technique de la
catégorie C de la fonction publique hospitalière**

DECISION N° 94/2026

**FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUTORISÉS A PRENDRE PART
AU CONCOURS**

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le Décret 3016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'Arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la décision n°52/2026 portant ouverture d'un concours d'ouvrier principal au centre hospitalier des Pyrénées ;

Le Directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

Article 1 : Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 5 postes d'ouvrier principal 2^{ème} classe.

Article 2 : La liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée comme suit (par spécialité) :

- **Magasin : Chloé PAGES**
- **Cuisine : Nohan MINVIELLE**
- **Service hôtelier : Aura SIRBU**
- **Serrurerie : Florian LESCA**
- **Parcs et jardins : Dorian LABORDE LOUSTAU**

A PAU, le 18 août 2026

**Pour le directeur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,**


Olivier NAVASA